Envoyé en préfecture le 30/04/2020
Reçu en préfecture le 30/04/2020
Affiché le
ID : 093-229300082-20200423-2020_04_23_023-DE

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance
du 23 avril 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany

Envoyé en préfecture le 30/04/2020
Reçu en préfecture le 30/04/2020
Affiché le
ID : 093-229300082-20200423-2020_04_23_023-DE

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Délibération n° 03-07 du 23 avril 2020

ADHÉSION DU DÉPARTEMENT AU DISPOSITIF CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SIGEIF-SIPPEREC POUR LA QUATRIÈME PÉRIODE 2018-2021.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux certificats d'économies d'énergie,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGÉIF) en date du 15 décembre 2014,

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPÉREC) en date du 18 décembre 2014,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant qu'il est de l'intérêt du Département de conclure cette convention d'habilitation tripartite, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par le Département et de les valoriser par l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Envoyé en préfecture le 30/04/2020
Reçu en préfecture le 30/04/2020
Affiché le
ID : 093-229300082-20200423-2020_04_23_023-DE

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet ci annexé de convention d'habilitation tripartite à intervenir entre le SIGÉIF, le SIPPÉREC et le Département dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite entre le SIGÉIF, le SIPPÉREC et le Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Signé par : Olivier VEBER
Date : 27/04/2020
Qualité : Directeur Général des Services

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.